Date d'édition : 21/08/2023



Référentiel de Paye



201697

Rémunération des astreintes, des permanences et des interventions effectuées par certains personnels du Conseil d'État, de la Cour nationale du droit d'asile, des tribunaux administratifs et des cours

1. Identification

Code BJ	201697
Libellé bulletin de Paie	ASTREINTES CONTX ADMIN.
Code PAY	1697
Libellé	Rémunération des astreintes, des permanences et des interventions effectuées par certains personnels du Conseil d'État, de la Cour nationale
Référence	201697
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	MI008 - Conseil d'Etat
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	11/03/2012
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	11/03/2012
Date de fin de validité de la fiche	

Documentation Pissarho

https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/201697_CE_ASTREINTES_CONTX_ADMIN..pdf https://pissarho.cisirh.rie.gouv.fr/sites/default/files/documents_en_masse/EL_22_mvt_22.XLSX

Commentaire	

2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2012-340 du 8 mars 2012 relatif aux modalités de rémunération des astreintes, des permanences et des interventions effectuées par certains personnels du Conseil d'Etat, de la Cour nationale du droit d'asile, des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel		JUSA1201264D
Arrêté du 8 mars 2012 fixant les cas de recours aux astreintes et le montant des indemnités d'astreinte et d'intervention allouées à certains personnels du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile		JUSA1201261A

3. Conditions d'attribution

3.1 Populations

3.1.1 Populations éligibles

N - Contractuel de droit public	
T - Magistrat ordre admin - CE	
T - Magistrat ordre admin - TA et CAA	
T - Titulaire	

Date d'édition : 21/08/2023

3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

Néant

3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Certains personnels : - Conseil d'Etat,

- Cour nationale du droit d'asile, Tribunaux administratifs
- Cours administratives d'appel.

3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Rémunération des astreintes, des permanences et des interventions effectuées.

3.5 Autres conditions

Néant

3.6 Conditions d'exclusion

Néant

4. Incompatibilités

Commentaire

La rémunération des astreintes, des permanences et des interventions est exclusive de tout autre rémunération ou compensation horaire attribuée au même titre.

5. Modalités de liquidation

1 - REM ASTREINTE, PERMANENCE, INTERVENTION

5.1 Expression métier

Le montant des indemnités d'astreinte et d'intervention sont fixés par arrêté. Le temps de déplacement entre le domicile et le lieu d'intervention est pris en compte dans le décompte du temps d'intervention. Les cas dans lesquels, en application de l'article 5 du décret du 25 août 2000 susvisé, certains personnels du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile peuvent être appelés à effectuer une astreinte à domicile et à intervenir si nécessaire sont définis par arrêté.

5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Contrôle sur Plafond	Le montant total perçu par un même agent ne peut excéder 280 euros par mois.

5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Ponctuelle	

5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

6. PAY

6.1 Information PAY: NEANT

Date d'édition : 21/08/2023

6.2 Description du mouvement

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1697	00	01MMAAAA	1 ou 2				2
Rémunération des astreintes, des permanences et des	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer			montant	Elément non permanent

6.3 Autres informations

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Non
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Non
Elément soumis à précompte Jour de carence	Non
Elément saisissable	Oui